

**« Les politiques de l'eau ont besoin  
d'un choc de simplification ! »**

Jeudi 15 octobre 2015

**Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, s'inquiète de la mise en œuvre sur le terrain du principe de continuité écologique. Elle a interpellé la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur ce principe, introduit en 2006 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. « Huit ans se sont écoulés depuis l'adoption de cette loi qui a malheureusement donné lieu à une application aveugle et précipitée » déplore la sénatrice.**

Barrages, écluses, moulins désaffectés... près de 60 000 ouvrages barrent les cours d'eau français. Infranchissables pour les organismes aquatiques dont ils empêchent la libre circulation nuisant ainsi à leur reproduction, leur croissance ou encore leur alimentation, ils génèrent des transformations des milieux en perturbant la vie aquatique et le transfert des sédiments.

Pour autant, la sénatrice rappelle que les rivières souffrent de nombreuses pressions : changement climatique, prélèvements excessifs d'eau, pollutions... « Il est réducteur d'imputer toute la responsabilité aux moulins, présents pour la plupart depuis plus de deux siècles ! »

Pour Anne-Catherine Loisier, « la restauration des continuités écologiques s'impose sur le terrain, sans concertation, dans un contexte budgétaire difficile pour tous les propriétaires d'ouvrages situés sur les cours d'eau, qu'ils soient publics ou privés ».

« Nous assistons ainsi à une destruction du patrimoine des territoires ruraux, sans parler de la perte de potentiel hydroélectrique pour les barrages ou les installations qui contribuent pourtant aux objectifs de transition énergétique » souligne la sénatrice.

Entre l'arasement complet de ces ouvrages ou l'obligation d'équipement, il existe pourtant d'autres options respectueuses de l'intérêt collectif. Anne-Catherine Loisier évoque par exemple l'abaissement de seuil ou l'ouverture de vanne.

Les propriétaires font face à un empilement de contraintes réglementaires. « Les acteurs locaux sont inquiets, d'autant plus que les investissements peuvent être particulièrement lourds et plutôt faiblement financés par l'État », dénonce la sénatrice.

Un certain nombre de sites présentent un risque de catastrophe réel alerte la sénatrice citant l'ouvrage hydraulique de la Bèze : « Fissures, risque d'effondrement des habitations riveraines liés à la rétraction des argiles et à l'assèchement des sites, qui paiera en cas de préjudice immobilier pour les propriétaires ? » s'interroge la sénatrice.

Des études scientifiques démontrent que la continuité écologique n'a qu'un poids très faible sur les obligations de bon état chimique et écologique : « Sans remettre en cause ce principe, il est légitime de s'interroger sur sa réelle efficacité en matière de qualité des milieux. La dépense d'argent public doit aujourd'hui être justifiée par des bénéfices environnementaux avérés. »

Anne-Catherine Loisier appelle à « un choc de simplification pour les politiques de l'eau » et demande une plus grande concertation avec les acteurs locaux afin de parvenir « à des projets réalistes, partagés, s'inscrivant dans un développement durable et global des territoires ».

La sénatrice a annoncé qu'elle restera attentive au travail engagé par le gouvernement : « Il est important que le Gouvernement étudie ce sujet transversal, qui concerne à la fois l'écologie, mais aussi notre patrimoine architectural. Il est essentiel que les décisions prises soient fondées sur les réalités du terrain et fassent l'objet d'un engagement de la part des acteurs locaux, afin que nous puissions réellement avancer vers une meilleure prise en compte de notre environnement ».